

DIVERS

Justice

300 Aide juridictionnelle

Nature de l'aide juridictionnelle	Part contributive de l'Etat aux frais de justice (en %)	Ressources mensuelles du bénéficiaire pour 2017 (en €) (1)				
		Personne seule	Avec 1 personne à charge	Avec 2 personnes à charge	Avec 3 personnes à charge	Par personne à charge supplémentaire
Aide totale	100	≤ 1 007,00	≤ 1 188,00	≤ 1 369,00	≤ 1 483,00	+ 114,00
Aide partielle	55	1 008,00 à 1 190,00	1 189,00 à 1 371,00	1 370,00 à 1 552,00	1 484,00 à 1 666,00	+ 114,00
	25	1 191,00 à 1 510,00	1 372,00 à 1 691,00	1 553,00 à 1 872,00	1 667,00 à 1 986,00	+ 114,00
Aucune aide	0	> 1 510,00	> 1 691,00	> 1 872,00	> 1 986,00	+ 114,00

(1) Les ressources prises en compte sont celles de l'année 2016. Les personnes à charge peuvent être le conjoint, le concubin, le partenaire à un PACS, les ascendants et les descendants.